

TRIPARTITE, J - 2

# Les dossiers sociaux à l'ordre du jour

**Au titre des dossiers sociaux, l'ordre du jour est chargé. La tripartite se penchera sur les retraites, les mutuelles, les conventions de branches, le pouvoir d'achat et la représentation syndicale dans le secteur économique.**

Concernant le dossier des mutuelles, le gouvernement rappelle qu'il a fait l'objet d'un groupe de travail mis en place en 2009.

Durant la discussion de ce dossier, la tripartite de décembre 2009 a dégagé un consensus sur la nécessité d'adapter le rôle des mutuelles sociales aux réformes en cours dans le domaine de la Sécurité sociale, notamment en matière de contractualisation des soins dans les hôpitaux, d'introduction du système de carte électronique de l'assuré social, de refonte du système tarifaire des soins de santé et de généralisation du système du tiers payant.

Elle a également considéré que l'évolution des mutuelles sociales sera de nature à introduire un deuxième pilier en matière de retraites, intégré aux prestations de la mutualité sociale (système de retraite complémentaire) et aboutira à améliorer les revenus des retraités.

En matière de pouvoir d'achat, l'UGTA avait déjà annoncé la couleur. Pour rappel, invité de l'émission «Jeudi économie» de la Chaîne internationale de la Radio nationale, le secrétaire national de l'UGTA, chargé des conflits sociaux et des questions économiques, a déclaré que «la Centrale syndicale soumettra à la tripartite des propositions dans le cadre de l'amélioration des conditions socioprofessionnelles des travailleurs, relatives notamment à la révision à la

baisse de l'IRG, l'augmentation du SNMG et la redéfinition de l'article 87 bis». Le patronat, quant à lui, estime que les marges de manœuvre dont disposent les entreprises algériennes ne permettent pas d'aller dans le sens souhaité par l'UGTA, même s'il reconnaît «le bien-fondé des revendications» de la Centrale syndicale.

## Les résultats seront-ils à la hauteur des attentes des retraités ?

Dans trois jours, les retraités algériens prendront connaissance des mesures qui leur seront réservées dans le cadre de la prochaine tripartite.

Leur dossier figure en bonne place dans l'ordre du jour de cette rencontre. Reçue par le secrétaire général de l'UGTA, le 25 juillet dernier, une délégation de retraités, a fait part de son souhait de voir ses revendications enfin aboutir.

«Cela fait plusieurs années que nous sommes confrontés à un mur de silence de la part des autorités du pays», regrette cet octogénaire, à la retraite depuis plusieurs années. «Nous plaçons beaucoup d'espoir dans les résultats de cette prochaine tripartite», a souligné notre interlocuteur.

Il dira dans ce contexte qu'il est regrettable qu'après tant d'années de sacrifices et avec un salaire de misère, cette frange de la société devienne sujette à tant d'incompréhension et d'injustice».

Non sans une pointe de nostalgie à l'époque où le pays avait besoin de tous ses bras, notre interlocuteur se souvient qu'au lendemain de l'indépendance et après le départ massif des Français et la politique de la terre brûlée, ce sont ces Algériens, pour la plupart défavorisés, qui se sont engagés corps et âme pour



Photo : DR

faire sortir le pays de la torpeur, de la pauvreté héritée des autorités coloniales.

Armés surtout d'une volonté sans pareille, ils sont parvenus à surmonter toutes les difficultés, en engageant le pays sur la voie du développement économique. A cela vient s'ajouter la mise en place progressive d'une administration moderne.

Comment peut-on parler de pouvoir d'achat avec des pensions aussi maigres ? s'interroge-t-il. «Après une longue carrière, j'ai envie de profiter pleinement de ce qui me reste à vivre et de me reposer, malheureusement, la pension que je touche suffit à peine à me nourrir», a rajouté un retraité de la Poste.

«Avec une pension rachitique, je suis obligé de chercher un travail pour prendre en charge les besoins de ma famille.

A cette augmentation des prix des produits de large consommation, le retraité ne pourra

jamais faire face», a-t-il indiqué.

## Il faut carrément revoir le système des retraites en Algérie

D'une voix triste, âgé de 70 ans, ce retraité de l'éducation précise que «sa femme et lui souffrent de maladie chronique, les modestes pensions qu'ils perçoivent ne leur permettent pas de couvrir les frais de soins». Il a précisé que «la Sécurité sociale n'indemnice même pas 80% de ce que je dépense».

«La colère des retraités est légitime», a-t-il soutenu, avant d'ajouter que cela est dû au tarif de référence et du prix de consultation qui est très élevé chez le privé et dont la Cnas ne rembourse même pas le tiers. Intervenant au cours de la discussion, un autre retraité âgé de 66 ans considère qu'il faut carrément revoir le système des retraites en Algérie. Pour lui, normalement tous les retraités doivent bénéficier des mêmes aug-

mentations appliquées au secteur dans lequel ils travaillaient. Une sexagénaire raconte «qu'elle ne peut pas parler de retraite vu que sa pension ne dépasse pas les 10 000 DA. Selon elle, les retraités en Algérie sont marginalisés. Elle ajoutera que «c'est intenable face à cette hausse vertigineuse des prix de tous les produits, au point où les retraités n'arrivent plus subvenir à leurs besoins les plus élémentaires». Enfin, il est à noter que malgré la mesure qui a été prise par le gouvernement en 2006, consacrant 2% du taux de la fiscalité pétrolière au profit des retraités, cela reste insuffisant par rapport à l'érosion du pouvoir d'achat, due à la flambée des prix des produits de large consommation.

Or, force est de constater que les retraités que nous avons interrogés ont pour la plupart répondu que «leur retraite est tout, sauf rassurante».

LSR

## Les chiffres accablants de la FNTR

**P**our Smail Allaouchiche, secrétaire général de la FNTR-UGTA, «la situation des retraités est des plus défavorables». Sur les 2 100 000 pensions, en 2010, nous avons constaté ce qui suit : 360 000 retraités perçoivent une pension inférieure à 10 000 DA, soit 20%. 600 000 varient entre 10 000 DA et 15 000 DA (SNMG actuel), soit 30%. 250 000 entre 15 000 et 25 000 DA, soit 12%. 300 000 retraités quant à eux, entre 25 000 et 35 000 DA, soit 15%. Seuls 30 000 retraités perçoivent une pension supérieure à 35 000 DA, soit 1,5%. Le reste des retraités, c'est-à-dire 560 000, représentant les pensions et allocations de droit indirect — telles que les veuves, les ascendants et descendants d'ayants droit — perçoivent des pensions et allocations ne dépassant guère les 7 500 DA, soit 21,5%. Au vu de cette analyse, nous ne pouvons parler d'une amélioration du pouvoir d'achat de

cette frange de la société, quand on sait que leurs pensions n'ont évolué que de 28% depuis l'année 2005, alors que les salaires des travailleurs en activité ont évolué de 300%, pour la même période. En outre, depuis 2005, les prix des produits de large consommation ont connu une hausse vertigineuse de 116%.

Il est hors de question, pour le retraité d'établir une comparaison avec certains produits nécessaires, mais dont les prix sont inabornables, notamment les viandes rouge et blanche et les poissons. Ainsi, l'évolution des pensions n'a pas suivi le même rythme ; elle n'est pas en adéquation avec le pouvoir d'achat : les produits de large consommation ont atteint une hausse de 116%, alors que le relèvement des pensions n'a progressé que de 28%, à peine.

Pour la FNTR, les principales revendications actuelles sont claires et connues des pouvoirs publics.

### Améliorer les conditions de vie des retraités

Les membres de la commission exécutive fédérale de la FNTR, réunis le 4 mai 2011, ont inscrit dans leur cahier de revendications, remis aux autorités compétentes, certaines doléances jugées raisonnables et qui serviront à améliorer les conditions de vie des retraités :

- restitution par l'Etat à la CNR des 400 milliards de DA ayant servi à financer l'ordonnance 97-13 par les propres cotisations sociales des travailleurs et des employeurs ;
- exonération de l'IRG pour toutes les pensions de retraite inférieures à 40 000 DA et la réduction de cet impôt pour les pensions supérieures à ce montant ;
- octroi d'une revalorisation annuelle dont le taux doit être significatif, et à deux chiffres, au regard de l'inflation qui ne cesse de réduire le niveau de vie des retraités ;
- actualisation des pensions de retraite

d'au moins 40%, et ce, depuis janvier 2010, au vu des augmentations de salaires attribués, avec rappel depuis 2008, à tous les travailleurs des secteurs d'activité ;

- relèvement de la pension minimum de retraite qui est de 75% du SNMG, à 100 % du SNMG, le relèvement de l'allocation minimum de retraite qui est de 3 500 DA à un montant de 5 000 DA ;

- relèvement de la majoration pour conjoint à charge, qui n'a pas varié depuis janvier 2000, à 4 000 DA, et le rétablissement de l'article 15 de la loi 83-12, dans sa mouture originale ;

- suppression de l'article 6 bis, pour permettre aux retraités sortis dans le cadre de l'ordonnance 97-13, de bénéficier de la transformation de leurs retraites proportionnelles et sans condition d'âge, en retraite normale dès l'âge de 60 ans ;

- modification de l'article 43 pour permettre l'octroi d'un coefficient d'actualisation, à chaque relèvement du SNMG.